

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Avenant à la convention nationale hôpitaux/organismes assureurs

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé le cinquième avenant à la convention nationale du 12 décembre 2019 conclue entre les hôpitaux et les organismes assureurs.

L'avenant comprend des dispositions relatives à :

- l'adaptation de la liste des prestations en hospitalisation de jour à la suite de modifications de la nomenclature
- l'adaptation de la disposition relative à l'indexation
- l'ajout des antimycosiques et des antiviraux à la liste des médicaments éligibles à l'hospitalisation à domicile

L'avenant peut être publié au Moniteur belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)